

AVENIR SPORTIF DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE.
STAGE MULTI-SPORTS



Du 24 au 28 juillet 2023. (Rayer la semaine non participée)
Du 28 aout au 1 septembre 2023.

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné,
Madame, monsieur :

Adresse :

Code postal : Ville :

Agissant en qualité de parent (1), Représentant légal (1) de l'enfant :

Nom et Prénom :

Date de naissance :

Déclare :

1. Autoriser l'enfant mineur désigné ci-dessus à participer AU STAGE MULTI-SPORTS organisé par L'Avenir Sportif de Chanceaux sur Choisille.
2. Que l'enfant mineur ci-dessus est apte à la pratique du sport. Je certifie sur l'honneur être en possession d'un certificat médical de moins de 3 mois l'attestant. (si l'enfant n'est pas licencié dans un club sportif).
3. Avoir pris connaissance des dispositions de l'organisation (règlement) et m'engage à les faire respecter par mon ou mes enfants.
4. Avoir pris connaissance des modalités de la pratique sportive, des horaires et des lieux d'exercices.
5. Avoir été informé des risques normaux des différentes activités, des obligations qu'elles comportent et déclare les accepter pour mon ou mes enfants.
6. Donner mon accord pour les déplacements tel qu'ils sont prévus par l'organisation.
7. Autoriser l'association à se substituer à moi, en cas d'urgence, pour tous les actes nécessaires à la sécurité ou à la santé de mon enfant et à prendre toutes décisions que l'urgence médicale ou chirurgicale nécessiterait sur demande d'un médecin.

Personne à prévenir en cas d'accident :

Tel Personnel :

Tel Professionnel :

Date : signature précédée de la mention « lu et approuvé ».

REGLEMENT STAGE MULTI-ACTIVITES 2023.

Article 1 : L'Avenir sportif de Chanceaux organise des stages multi-activités en partenariat avec la municipalité de Chanceaux sur Choisille.

Article 2 : Ces stages concernent les enfants âgés entre 8 et 12 ans. L'opération se déroule durant 2 semaines :

- Semaine du 24 au 28 juillet 2023. (semaine 1)
- Semaine du 28 aout au 1 septembre 2023. (semaine 2)

Article 3 : Les activités seront encadrées par les éducateurs des différentes sections sportives participants à l'opération et par le moniteur municipal.

3 bis : Tableau des tarifs en euros.

Nombre d'enfants	Semaine 1	Semaine 2	Semaine 1 et 2
1	80	80	140 euros
2	140	140	240 euros
3	200	200	300 euros

Article 4 : Les horaires de début et de fin des activités devront être respectés (voir planning). Tous les enfants devront se rendre à la salle de réunion du stade de Football au début de chaque matinée (pour le contrôle des présences et le choix de leurs activités). Les enfants seront ensuite dirigés vers les activités choisies. En cas d'absence non signalée d'un enfant, les parents en seront avertis dans l'heure qui suit.

Article 5 : Si une activité est surchargée en effectif, nous nous réservons le droit de diriger l'enfant vers une autre activité.

Article 6 : La responsabilité de L'Avenir sportif de Chanceaux ne pourra être engagée que dans la limite des horaires énumérés dans le programme, et à aucun moment pour les déplacements domicile / stade et stade / domicile.

Article 6 bis : Une garderie est proposée le matin entre 8h30 et 9h15. Quel que soit l'heure d'arrivée dans cette plage horaire, le tarif est de 1€ par jour par enfant.

Article 7 : Durant les activités les enfants seront sous la responsabilité de l'ASC.

Article 8 : Toute journée commencée ne pourra être interrompue (sauf cas de force majeure).

Article 9 : Pour l'activité piscine, les enfants seront transportés en bus. (Piscine de Saint Patern Racan)

Article 10 : Une journée vélo est organisée le mercredi de chaque semaine, les enfants devront apporter :

Repas : Pique-nique dans un sac (le transport des sacs sera assuré par une voiture).

Tenu : Survêtement ou short selon le temps, Baskets, Casquette. Vêtement de pluie attaché à la taille.

Vélo : Il est préférable d'avoir un VTT car le parcours est composé de chemins de terre et de route. De plus, il faut obligatoirement un dérailleur car il y a quelques côtes. **Le port du casque est obligatoire. (Prêt possible)**

Pharmacie : Nous aurons une pharmacie embarquée, si votre enfant est allergique à un produit, merci de nous le signaler par écrit sur la fiche sanitaire de liaison.

L'AVENIR SPORTIF DE CHANCEAUX SUR CHOISILLE
Président : Mme Leroux Christelle Numéro agrément 37s291